

M A I R I E D E  
C H A T E L

**COMPTE-RENDU REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 AVRIL 2012 à 20 H**

Présents : M. RUBIN Nicolas, Maire, MM. FAURIE Bruno, CHARBONNEL Philippe MARCHAND Franck, RUBIN Roger Adjoints,

Mmes BOVARD Sylvie, BURNET Sandra MM. CHALOYARD Jean-Yves, DAVID André, DAVID Frédéric, DUNAND Constant, GRILLET-AUBERT Pascal, LACROIX Bernard, Conseillers Municipaux.

EXCUSE / ABSENT : MM. CRUZ-MERMY Daniel, RUBIN Pascal

Monsieur DAVID André a été élu secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2012 a été approuvé à l'unanimité, les remarques faites ont été prises en compte lors de la rédaction du compte-rendu, s'agissant des propos de M. CRUZ-MERMY Daniel en ce qui concerne la réflexion sur le coût du projet du centre aquatique, *il dit qu'il fallait qu'on donne aux membres de l'AMO un budget de 7 M euros pour éviter qu'ils se fassent plaisir, car rien de plus facile de se lâcher, quand on ne paie pas l'addition.*

- M. le Maire a présenté M. Bruno HERMAN, qui a pris ses fonctions en qualité de directeur des services techniques de la Commune de CHATEL le 6 mars 2012 ; il a rappelé ses missions qui consistent à mettre en œuvre les décisions des élus en concertation avec la direction générale des services pour l'aboutissement des projets engagés, à diriger une équipe pour la réalisation des travaux ; Il a souligné le travail accompli lors de la vacance du poste et a remercié les élus et les services pour le suivi des dossiers jusqu'au recrutement du nouveau Directeur des Services Techniques.
- M. HERMAN se présente et remercie le Conseil Municipal de la confiance donnée suite à son recrutement.
- M. le Maire demande au Président du Ski Club de venir exposer sa demande de subvention
- M. Président du Ski Club de CHATEL a exposé les motifs justifiant la demande de subvention :
  - de 87 000 € pour le fonctionnement de cette structures (coût des entraîneurs : 31 500 €) et compte tenu de la baisse conséquente de la vente des assurances journées, qui a été compensée en partie par l'augmentation des cotisations auprès des parents et par l'organisation de nouvelles manifestations (participation aux buvettes etc...);
  - 4 500 € à titre exceptionnel pour l'organisation des FIS et de l'homologation des pistes.
- M. le Maire fait remarquer la nécessité de maîtriser le budget de l'association car la Commune ne pourra être sollicitée pour un montant en constante augmentation et a souligné le fait que le ski club doit rester accessible à toutes les familles dans le cadre du contrat d'objectifs ; il demande de redynamiser les souscriptions à l'assurance en se rapprochant de la SAEM pour la promotion de la vente des assurance « multirisques » et de favoriser les relations avec les commissions Sports / Finances pour les prochaines années.

- M. Pascal GRILLET-AUBERT propose une souscription à l'assurance avec la date de naissance du titulaire.
- M. le Président du ski club fait valoir un échange de partenariat avec l'ESF pour le groupe formation cadets pour le maintien d'un certain niveau ; il indique qu'il y a une progression du nombre d'enfants, le projet d'ouverture d'une classe sports études à Ste Croix des Neiges car il n'y a pas d'école publique pour les métiers de la neige en Haute-Savoie ; l'idée est de permettre aux jeunes de faire du sport pour les occuper.
- M. le Maire remercie le Président du ski-club.

## 1. FINANCES :

### A. Comptes administratifs de l'exercice 2011 et propositions d'affectation des résultats

M. le Maire présente les **Comptes Administratifs de l'exercice 2011** des Budgets ANNEXES : du Patrimoine, du Parking, du Transport Public de personnes, des Forêts, des Remontées Mécaniques, de l'Eau & de l'Assainissement et du Budget Principal de la COMMUNE ;

<b>• SERVICE ANNEXE DES FORETS :</b>	<b>CA 2011</b>
◇ <u>section de fonctionnement</u>	Recettes : 313 718,16 €
	Dépenses : 101 229,55 €
	Excédent de clôture : 212 488,61 €
◇ <u>section d'investissement</u>	Recettes : 47 014,00 €
	Dépenses : 14 850,00 €
	Excédent de clôture : 32 164,00 €
	Besoin de financement : 0,00 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 212 488,61 €, affecté en totalité au financement de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2012.

<b>• BUDGET ANNEXE DU PATRIMOINE IMMOBILIER :</b>	<b>CA 2011</b>
◇ <u>Section de fonctionnement</u>	Recettes : 91 102,60 €
	Dépenses : 19 661,83 €
	Excédent de clôture : 71 440,77 €
◇ <u>Section d'investissement</u>	Recettes : 11 900,00 €
	Dépenses : 42 213,20 €
	Déficit de clôture : 30 313,20 €
	Besoin de financement : 30 400,00 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 71 440,77 € affecté à :

⇒ la section de fonctionnement du Budget Primitif 2012, pour un montant de 41 040,77 €

⇒ la section d'investissement du Budget Primitif 2012, pour un montant de 30 400,00 €.

<b>• SERVICE ANNEXE DU PARKING :</b>	<b>CA 2011</b>
◇ <u>section d'exploitation</u>	Recettes : 217 156,32 €
	Dépenses : 195 380,07 €
	Excédent de clôture : 21 776,25 €
◇ <u>section d'investissement</u>	Recettes : 370 841,61 €
	Dépenses : 109 709,50 €
	Excédent de clôture : 261 132,11 €
	Besoin de financement : 0,00 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 21 776,25 €, affecté en totalité au financement de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2012.

• <b><u>SERVICE ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES :</u></b>	<b>CA 2011</b>
◇ <u>section d'exploitation</u>	Recettes : 1 560 651,57 € Dépenses : 1 522 335,80 € Excédent de clôture : 38 315,77 €
◇ <u>section d'investissement</u>	Recettes : 36 800,57 € Dépenses : 12 251,85 € Excédent de clôture : 24 548,72 € Besoin de financement : 0,00 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 38 315,77 €, affecté en totalité au financement de la section d'exploitation du Budget Primitif 2012.

• <b><u>SERVICE ANNEXE DES REMONTEES MECANIQUES :</u></b>	<b>CA 2011</b>
◇ <u>section d'exploitation</u>	Recettes : 3 113 413,93 € Dépenses : 2 663 441,51 € Excédent de clôture : 449 972,42 €
◇ <u>section d'investissement</u>	Recettes : 17 063 968,47 € Dépenses : 16 895 965,34 € Excédent de clôture : 168 003,13 € Report de recettes : 2 000 000,00 € Report de dépenses : 2 404 200,10 € Besoin de financement : 237 000,00 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 449 972,42 € affecté à :

⇒ la section de fonctionnement du Budget Primitif 2012, pour un montant de 212 972,42 €,

⇒ la section d'investissement du Budget Primitif 2012, pour un montant de 237 000,00 €.

• <b><u>SERVICE ANNEXE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT :</u></b>	<b>CA 2011</b>
◇ <u>section d'exploitation</u>	Recettes : 1 449 761,61 € Dépenses : 1 259 767,87 € Excédent de clôture : 189 993,74 €
◇ <u>section d'investissement</u>	Recettes : 403 089,37 € Dépenses : 628 926,60 € Déficit de clôture : 225 837,23 € Report de recettes : 347 240,00 € Report de dépenses : 194 910,03 € Besoin de financement : 74 000,00 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 189 993,74 € affecté à :

⇒ la section de fonctionnement du Budget Primitif 2012, pour un montant de 115 993,74 €,

⇒ la section d'investissement du Budget Primitif 2012, pour un montant de 74 000,00 €.

• <b><u>BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :</u></b>	<b>CA 2011</b>
◇ <u>section de fonctionnement</u>	Recettes : 13 785 774,68 € Dépenses : 10 119 383,39 € Excédent de clôture : 3 666 391,29 €

◇ <u>section d'investissement</u>	Recettes	: 7 551 585,36 €
	Dépenses	: 10 071 110,43 €
	Déficit de clôture	: 2 519 525,07 €
	Report de recettes	: 2 051 309,52 €
	Report de dépenses	: 2 080 462,50 €
	Besoin de financement	: 2 550 000,00 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 3 666 391,29 €, affecté à :

⇒ la section de fonctionnement du Budget Primitif 2012, pour un montant de 1 116 391,29 €,

⇒ la section d'investissement du Budget Primitif 2012, pour un montant de 2 550 000,00 €.

Après que M. le Maire se soit retiré, Monsieur Bruno FAURIE, Premier Adjoint, a assuré la présidence de la séance et a demandé au Conseil de se prononcer sur les comptes administratifs des budgets annexes.

→ ***A l'unanimité, le Conseil approuve l'ensemble des Comptes administratifs de l'exercice 2011 et valide les propositions d'affectation des résultats à reporter sur les budgets 2012.***

#### **B. Comptes de Gestion de l'exercice 2011**

Monsieur le Maire présente **les comptes de gestion** de l'exercice 2011 dressés par le Receveur Municipal de la Trésorerie d'Abondance et dit qu'ils sont en tous points identiques aux comptes administratifs de l'exercice 2011 et conformes aux écritures budgétaires.

→ ***A l'unanimité, le Conseil approuve les comptes de gestion de l'exercice 2011.***

#### **C. Subventions d'équilibre – affectation crédits :**

→ ***Le Conseil accepte, à l'unanimité, le versement des subventions provenant du Budget de la Commune pour permettre l'équilibre des Budgets annexes selon les montants nécessaires :***

Service Public de TRANSPORTS	+ 466 500 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	+ 100 000 €
PARKING	+ 114 400 €

→ ***A l'unanimité, le Conseil décide d'affecter une somme de 72 000 € provenant du budget Patrimoine sur le budget de la Commune.***

#### **D. Subventions aux Associations pour l'exercice 2012.**

Lors de sa réunion du 20 mars 2012, la commission des finances a examiné les demandes de subventions sollicitées par les Associations pour l'année 2012 et a proposé de rester dans l'enveloppe globale du montant global accordé en 2011, soit **1 360 000 €**

- M. le Maire procède à la lecture du tableau des demandes de subventions ; il précise que les moyens matériels et en personnel mis à la disposition des associations, doivent être valorisés au titre de subventions en nature (ex : prêts de salles, prêt d'engins...); Concernant l'association des agriculteurs, il indique que la convention d'objectifs et de moyens conclue serait à réétudier en concertation avec les membres de ladite association.
- M. Jean-Yves CHALOYARD est favorable à l'aide à Alviva si on aide aussi les autres associations.
- M. Le Maire est favorable à l'aide à Alviva dans la mesure où toutes les autres Communes de la vallée apportent un aide financière via le SICVA.

→ **Le Conseil vote les subventions attribuées aux diverses Associations pour l'exercice 2012 pour un montant global de 1 360 000,00 Euros, dont :**

- à la majorité (contre : RUBIN Roger, DAVID Frédéric, DUNAND Constant), un montant de 5000 € à l'Amicale du Personnel Communal, M. DAVID Frédéric estime que le montant est trop excessif par rapport à la subvention allouée au Club Nautique.
- Contre à la majorité pour la demande de subvention formulée par le club des Veillorets, (contre : FAURIE Bruno, CHARBONNEL Philippe, RUBIN Roger, BOVARD Sylvie, DAVID Frédéric, GRILLET-AUBERT Pascal, LACROIX Bernard). Cette position est justifiée par les difficultés relationnelles qui ont existées. M. le Maire estime quant à lui qu'il est nécessaire de soutenir cette association pour une somme de 500 €
- à l'unanimité, pour les autres associations, selon les montants figurant au tableau joint ;

#### **E. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012**

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes d'imposition directes locales et de maintenir ceux votés en 2011, à savoir :

<b>Taxes d'imposition</b>	<b>Taux 2012</b>
Taxe d'habitation - TH	29,63 %
Taxe foncière (bâti) – TB	21,53 %
Taxe foncière non bâti - TNB	97,00 %
Cotisation foncière des entreprises - CFE	27,78 %

- Le produit attendu des 4 taxes est de **5 713 073 €**, auquel se rajoutent les compensations de l'Etat pour un montant total de : **535 587 €**
- le produit fiscal attendu pour 2012 est donc de **5 713 073 €**, soit + 2,43 % par rapport à 2011 (5 577 277,00 €), augmentation habituelle liée à l'évolution des bases.

→ **A l'unanimité, Le Conseil vote les taux des taxes d'imposition directes locales pour l'année 2012, tels qu'indiqués dans le tableau, inchangés par rapport à ceux de 2011.**

#### **F. Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2012**

Considérant les dépenses et les recettes réalisées en 2011 et les prévisions pour 2012 relatives au service de traitement des ordures ménagères et aux déchets extra-ménagers, Considérant que la base fiscale prévisionnelle 2012 de la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères évaluée à 6 577 463 €, permet l'équilibre du service avec un taux maintenu à 7 % (460 422,41 €)

→ **A l'unanimité, le Conseil vote le taux de la TEOM 2012, identique à celui de 2011 fixé à 7 %.**

#### **G. BUDGETS PRIMITIFS 2012 :**

M. le Maire expose que les budgets ont été élaborés en fonction des objectifs fixés en tenant compte des analyses et perspectives financières et qu'une réflexion sur les priorités absolues dans tous les domaines de la Commune a été faite lors de plusieurs réunions de travail des commissions entre élus et services municipaux.

Chaque élu a reçu le détail des investissements et dépenses de fonctionnement de chaque budget.

Les montants arrêtés sont établis comme suit :

**SERVICES ANNEXES :**

- Budget Primitif du **Service annexe des Forêts**,  
pour un montant de..... 439 600,00 €uros  
    Section de fonctionnement : 279 000,00 €uros  
    Section d'investissement : 160 600,00 €uros
  
- Budget Primitif du **service annexe du Patrimoine Immobilier**,  
pour un montant de ..... 169 600,00 €uros  
    Section de fonctionnement : 119 100,00 €uros  
    Section d'investissement : 50 500,00 €uros
  
- Budget Primitif du **service annexe du Parking**,  
pour un montant de..... 648 000,00 €uros  
  
    Section d'exploitation : 242 200,00 €uros  
    Section d'investissement : 405 800,00 €uros
  
- Budget Primitif **du service annexe Transport Public de Personnes**,  
pour un montant de ..... 2 406 100,00 €uros  
    Section d'exploitation : 1 664 000,00 €uros  
    Section d'investissement : 742 100,00 €uros
  
- Budget Primitif du **Service annexe des Remontées Mécaniques**,  
pour un montant de..... 9 605 200,00 €uros  
    Section d'exploitation : 3 355 000,00 €uros  
    Section d'investissement : 6 250 200,00 €uros
  
- Budget Primitif du service annexe de **l'Eau & Assainissement**,  
pour un montant de ..... 3 199 400,00 €uros  
    Section d'exploitation : 1 433 400,00 €uros  
    Section d'investissement : 1 766 000,00 €uros

**Budget Primitif de la COMMUNE**

pour un montant de ..... 21 935 000,00 €uros  
    Section de fonctionnement : 11 335 000,00 €uros  
    Section d'investissement : 10 600 000,00 €uros

Le montant des investissements nouveaux s'élèvent à 4 718 517,50 €.

Des questions ont été posées :

- Mme Sandra BURNET, concernant l'achat du terrain BONNEVILLE, sur l'opportunité de cet achat dont la réflexion vient après l'adoption du projet du centre aquatique, alors que le programme aurait pu être réfléchi sur cette parcelle au lieu de l'être sur un terrain très contraignant.
- M. le Maire répond que c'est vrai mais qu'en parallèle, le projet aurait également été plus cher ;

- M. le Maire précise qu'on ne peut plus changer l'orientation du projet et que cette acquisition ne pouvait être prise en compte tant que les propriétaires n'ont pas donné leur accord pour la vente. La prévision budgétaire pour l'achat du terrain sera programmée sur 2 années. En ce qui concerne le prix, la Commune n'est pas tenue de solliciter l'avis des domaines.
- M. RUBIN Roger estime que l'on aurait dû avoir un projet avant d'envisager l'achat.
- M. Franck MARCHAND indique que chaque année des acquisitions de foncier sont prévues (bordures de route) et une somme est inscrite au budget pour ces acquisitions.
- M. le Maire précise que la Commune est très peu riche de terrains dans le centre et qu'il faut saisir l'opportunité pour l'avenir.
- M. DUNAND Constant considère que l'achat aurait dû être fait préalablement à l'élaboration du projet du centre aquatique
- M. le Maire précise que les acquisitions de sols sont importantes pour la Commune, que des activités sportives sont excentrées (tennis, patinoire) et qu'il sera nécessaire de réétudier la zone du Linga après la construction des ateliers municipaux.
- Mme Sandra BURNET demande si l'étude acoustique du futur centre aquatique était comprise dans le projet.
- M. le Maire précise que cette étude est nécessaire pour dimensionner l'insonorisation du bâtiment par rapport à l'extérieur et limiter les nuisances potentielles.
- M. FAURIE indique que la Commune doit prendre en charge une partie des dépenses relatives à l'aménagement du carrefour prévu route de Vonnes dans le cadre du programme immobilier en construction, compte tenu de la TLE qui servira à financer le tourne à gauche suite à la demande du Conseil Général ;
- M. RUBIN Roger demande des précisions sur la source du Meurba ;
- M. le Maire précise que des contacts ont été pris avec les propriétaires, une proposition d'acquisition de sols sera faite, le géomètre procédera à l'implantation du bâtiment de captage et périmètre imminent le 16 avril 2012 ; la commission de l'eau se positionnera sur les demandes de droit d'eau, des accords seront engagés avec les propriétaires pour trouver des solutions équitables.
- M. RUBIN Roger questionne sur le solde des travaux relatifs au télésiège « Echo Alpin » et « Rochassons » ;
- M. FAURIE précise que cela correspond aux soldes des marchés passés.
- Mme Sandra BURNET demande à quoi correspond la ligne télésurveillance inscrite au Budget.
- M. le Maire répond que la vidéo protection est aujourd'hui primordiale pour assurer et rassurer. Elle permet de faciliter les recherches et identifications des contrevenants. La surveillance par le service de Police Municipale ne suffit pas, un support informatique largement subventionné à 80 %, mérite d'être engagé pour les seconder. Il rappelle le contexte de l'affaire du rôdeur de l'école qui est encore présente dans les esprits même si bienheureusement rien n'a été déploré.
- M. le Maire indique que les opérations engagées en 2011 doivent être menées à terme et invite le Conseil à se prononcer sur le vote des budgets pour 2012.

→ ***A l'unanimité, le Conseil vote les budgets 2012 tels que présentés.***

## **H. Demande d'attribution d'une subvention d'exploitation par la Société des cinémas du Chablais**

Dans un premier temps, la Commune avait émis le souhait d'apporter une aide à l'investissement pour l'équipement en numérique des salles de cinéma. L'exploitant avait alors précisé que ce type d'équipement était subventionné par ailleurs à 90 % par une taxe sur les tickets de cinéma. Par contre, il souligne que le numérique génère des frais importants d'exploitation (tels maintenance, assistance, etc..), se rajoutant aux charges fixes actuelles. Raison pour laquelle, il sollicite à nouveau la Commune pour une aide à l'exploitation notamment du cinéma du Morclan, seule salle ouverte en saison actuellement.

La Loi Sueur (art. L.2251-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) permet le financement d'une entreprise cinématographique privée par une collectivité publique ; la subvention maximale possible est de 30 % du Chiffre d'Affaires.

Considérant que le Chiffre d'affaires 2010/2011 est de 96 989,39 € HT, cela porterait une enveloppe maximum annuelle de 29 097 €. Par ailleurs, cette salle a réalisé une perte d'exploitation de 15 158,16 € en 2010/2011 contre 22 753 € l'année précédente, soit une moyenne de 18 955 €.

- M. MARCHAND Franck demande si la Commune peut recevoir une aide d'un autre partenaire institutionnel pour aider le cinéma.
- Mme FERNANDEZ précise que pour que la Commune puisse bénéficier d'une subvention pour le cinéma, il faut un classement du cinéma en catégorie « art et essai ». Or, le cinéma Le Morclan n'est pas dans cette classification.
- Mme BOVARD Sylvie propose que l'activité soit au Chamois plutôt qu'au Morclan
- M. CHALOYARD Jean-Yves précise que le confort de la salle du Morclan ne peut être comparé, c'est un autre service et il n'est pas persuadé que les 2 salles puissent être exploitées simultanément. Par ailleurs, il demande si cette aide sera ponctuelle, c'est-à-dire juste quand le cinéma sera déficitaire.
- M. Le Maire répond qu'une convention bordera les conditions du versement de la subvention pour l'année.
- M. DAVID Frédéric estime que s'il y a une reprise de l'activité par un autre exploitant, celle-ci est vouée à la fermeture et qu'il est important que cette activité reste dans le centre. Il fait remarquer que cette subvention serait octroyée pour limiter les pertes et que l'activité ne soit pas à perte pour la conserver chaque hiver.
- Enfin, M. le Maire dit que le cinéma Le Chamois n'est plus exploité actuellement et qu'il est nécessaire dès à présent de réfléchir à sa nouvelle affectation.
- M. le Maire demande sur le principe, si un accord est donné pour apporter une aide financière et missionne M. CHALOYARD Jean-Yves pour rencontrer M. PICCOT, afin de connaître les perspectives du cinéma dans les 2 ou 3 ans avant de prendre la décision sur l'aide qui pourrait être apportée en fonction des projets, étant précisé que l'attribution d'une subvention serait effectuée au moyen d'une convention.

→ ***A l'unanimité, le Conseil valide cette proposition***



**I. COTISATION ANNEE 2012 à l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne.**

Depuis 2011, le Conseil d'Administration de l'Association Nationale des Maires a adopté une cotisation « unique » dont le calcul est basé sur la capacité d'hébergement de la population non permanente, selon les données de la fiche INSEE 2009 ; **la cotisation pour 2012 est fixée à 39 759,18 € TTC** (contre 39 382,95 € en 2011), soit une augmentation de 0,95 % (+ 376,23 €). La progression sera sur une base identique jusqu'en 2014.

Pour mémoire, la capacité d'hébergement de la Commune prise en compte pour le calcul est de 20 101 lits.

→ ***A l'unanimité, le Conseil accepte de verser la cotisation déterminée pour 2012.***

**J. Décision sur attribution de COTISATIONS à :**

**a) Mission locale du Chablais Jeunes du Chablais**

La Présidente de la Mission Locale du Chablais (Mme Astrid BAUD-ROCHE) sollicite une participation des Communes de 1,30 € par habitant, sur la base des chiffres INSEE 2009, déterminant la population légale à 1282 habitants (1666,60 €). La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2012, selon les chiffres INSEE étant de 1243 habitants, le montant de la cotisation serait de 1615,90 € pour 2012.

→ ***A l'unanimité, Le Conseil accepte le versement d'une cotisation de 1615,90 € à la Mission Locale Jeunes du Chablais sous réserve que cette association ne perçoive pas d'autre aide de la part du Syndicat Intercommunal à la Carte de la Vallée d'Abondance.***

**b) Groupement des Gestionnaires de Centres Sportifs – adhésion**

**Le Groupement des Gestionnaires de Centres Sportifs (GGCS)** est un réseau professionnel qui peut émettre un avis sur l'exploitation du futur centre aquatique et sur les installations sportives d'une façon générale. Ce groupement offre des opportunités de formations gratuites à ses membres, peut apporter des aides techniques, une assistance pour le recrutement, des propositions pour achats groupés de produits spécifiques pour la piscine ; il est proposé l'adhésion de la Commune à ce Groupement par une cotisation fixée à **170 € pour 2012**.

→ ***A l'unanimité, le Conseil accepte l'adhésion au GGCS et le paiement de la cotisation fixée à 170 € pour 2012.***

**K. Promenade fête des mères :**

La commission « vie locale » propose d'organiser comme chaque année un voyage pour la fête des mères ; cette année, il est proposé 2 jours en « Alsace » les 12 et 13 mai 2012. M. le Maire propose de fixer la participation à 90 € par personne, qui sera encaissée par la régie « Vie Locale ».

→ ***A l'unanimité Le Conseil décide la prise en charge des frais afférents à cette sortie et fixe la participation à 90 € par inscription.***

**2. DEMANDE DOTATION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

L'opération aménagement sécuritaire des abords de l'école (signalétique et travaux de génie civil) entre dans le cadre des investissements pouvant bénéficier d'une dotation au titre de la répartition des amendes de police ;

La subvention est plafonnée à 9 000 € sur un montant de travaux de 30 000 € HT ;

→ **A l'unanimité, le Conseil accepte d'engager les dépenses pour un montant de 30 000 € HT pour la sécurisation des abords de l'école et sollicite une aide au titre de la répartition du produit des amendes de police 2011**

### **3. PLAN DE FINANCEMENT DU SYANE - opération Route du Roitet**

Le plan de financement proposé par le SYANE pour l'opération route du Roitet a été approuvé par le Conseil par délibération du 11 avril 2011, pour un montant de travaux estimés 346 602,00 € TTC dont :

- Participation du SYANE : 167 423 €
- Quote-part restant à la charge de la Commune : 179 179 €, montant qui fera l'objet d'un remboursement après décompte définitif, sous forme d'annuités dans le cadre de l'emprunt globalisé du SYANE, habituellement réalisé sur une durée de 20 ans

Par courrier du 23 janvier 2012, le SYANE informe que compte tenu de la situation économique et financière générale, il n'a pu emprunter en 2011 que des prêts remboursables en 15 ans.

→ **A l'unanimité, le Conseil confirme la participation de la Commune sous forme d'un remboursement sur 15 annuités pour l'opération route du Roitet.**

### **4. REGIE CHAMPLAN**

Suite aux contrôles effectués depuis 2011, les rapports établis par le comptable de la Trésorerie d'Abondance concernant la régie du Champlan, montrent qu'un décalage entre les titres de recettes dûment émis sur la base des contrats signés et l'encaissement réel de ces recettes, pour une somme de 3546,16 € ; Le trésorier et le régisseur communal étant responsables des régies sur leurs deniers propres, ils doivent répondre de tout problème dans la gestion des régies.

Aussi, pour régulariser cette situation, deux possibilités s'offrent à la Commune :

- remise gracieuse
- ordre de reversement.

Le régisseur a été convoqué en Mairie à de nombreuses reprises pour explications et rappel des consignes. Celles-ci n'ont pas permis de lever totalement la responsabilité du régisseur (négligence récurrente) et donc de justifier la remise gracieuse totale ;

Cependant, il est proposé de demander le remboursement des sommes dues, diminuées du montant des congés annuels et heures supplémentaires non pris par l'agent depuis le début de son contrat pour un montant de 2 315,81 €.

M. le Maire évoque ensuite la nécessité de mettre un terme à ce montant et propose donc un remboursement par le régisseur de 1230,35 € et une remise gracieuse partielle de 2 315,81 €

→ **A l'unanimité, le Conseil se prononce pour le remboursement sur cette base.**

### **5. INDEXATION BAIL BOUYGUES TELECOM - relais implanté à Plaine-Dranse - avenant pour modification de l'indexation de la redevance – choix du mode d'évolution des loyers.**

La redevance précisée dans la convention est indexée chaque année selon l'indice du coût de la construction. Par courrier du 14 mars 2012, BOUYGUES TELECOM :

- indique que le nouvel indice (IRL Indice de Référence des Loyers) se substitue à l'indice du coût de la construction (ICC)
- et propose de modifier par avenant la clause d'indexation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon 2 formules d'indexation :
  - choix n° 1 : indexation sur l'IRL
  - choix n° 2 : remplacer indexation la redevance sur un taux fixe annuel de 1.5 %

Pour la convention concernant le relais du Morclan, le Conseil avait opté pour l'IRL qui est la solution la plus favorable pour la Commune, il est proposé pour ce relais et pour tous les autres à venir pour lesquels une nouvelle indexation serait sollicitée par les opérateurs d'appliquer la même indexation.

→ **A l'unanimité, le Conseil porte son choix sur l'IRL pour l'indexation des loyers de l'opérateur BOUYGUES TELECOM ainsi que pour toute demande similaire d'indexation d'autres opérateurs de téléphonie mobile.**

## **6. TARIF ACTIVITES DE LOISIRS**

Par délibération du 11.07.2011, le tarif pour les activités de loisirs ((calèche, circuits en chiens de traîneaux et toutes activités nouvelles) avait été fixé à 10 € par jour, à compter du 01.11.2011 ; auparavant, il était fixé à 20 € la journée et sur une semaine 5 € par jour ; Le Président de la Commission finances a proposé une révision de ce tarif suite à la demande d'un exploitant.

M. CHALOYARD Jean-Yves suggère que les balades en calèche soient intégrées dans un circuit de promenade et à ce titre, seraient une animation devant être gratuite.

M. le Maire demande au Conseil de se positionner sur la redevance à appliquer.

→ **A l'unanimité, le Conseil décide de fixer le tarif à 5 € par jour pour les activités de loisirs, du type calèche.**

## **7. PERSONNEL**

**A. Proposition de création d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe** avec effet au 14/05/2012 pour la nomination en qualité de stagiaire d'un agent contractuel ; cette employée a été recrutée depuis le 17 janvier 2011 pour assurer le remplacement d'un congé maternité à l'accueil de la Mairie et a été maintenue en fonction à compter du 14 mai pour le fonctionnement du service Taxe de séjour et en renfort ponctuel au service Ressources humaines depuis décembre 2011.

→ **A l'unanimité, le Conseil procède à la création d'un Poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe**

**B. Proposition de stage** suite à la demande d'un étudiant en 1<sup>ère</sup> année de Master géographie et aménagement pour une période de 3 mois à compter de mi-avril 2012 ; il est proposé de l'affecter au service urbanisme pour participer à l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Les conditions de recrutement prévoient règlementairement une gratification du stagiaire sur la base de 12,50 % du plafond de la sécurité sociale, exonérée de cotisations (soit un montant mensuel de 436,05 €) ;

→ **A l'unanimité, le Conseil accepte le recrutement de ce stagiaire aux conditions indiquées.**

**C. Recrutement du personnel saisonnier pour l'été 2012** – proposition de postes à créer pour les différents services communaux :

- a) **piscine municipale** : 7 postes, dont 3 Maîtres nageurs sauveteurs – 1 surveillant de baignade – 1 responsable de la maintenance – 1 responsable caisse – 1 remplaçante caisse piscine /patinoire
- b) **patinoire artificielle** : 1 caissière
- c) **service espaces verts** : 3 postes, dont 2 agent d'entretien fleurissement et 1 agent d'entretien tonte

- d) **service voirie** : 2 postes - agents polyvalents voirie
  - e) **Lac de Vannes** : 1 poste d'agent d'entretien
  - f) **service Police Municipale** : 1 poste d'agent de surveillance de la voie publique
- ***A l'unanimité, le Conseil accepte de créer les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement des services municipaux pour la saison d'été 2012.***

#### **D. Protection sociale complémentaire des agents ;**

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 permet aux employeurs publics d'accorder une participation financière à leurs agents ayant souscrit ou allant souscrire un contrat « complémentaire-santé » et/ou un contrat « prévoyance ».

Le CDG 74 propose aux collectivités adhérentes de prendre une délibération relative à la mise en œuvre d'une participation pour la protection sociale complémentaire des agents territoriaux et lui donnant mandat pour lancer la consultation prévue pour la mise en place d'une convention de participation et en négocier les termes, sachant que la Commune restera libre de donner suite ou non à la convention qui sera proposée à l'issue de cette consultation. Cette action s'inscrit dans la politique sociale obligatoire qu'un employeur doit mener au sein de la Collectivité ; d'autres actions sont possibles, telles que la mise en place de chèques vacances, chèques déjeuners et autres. La Commune de CHATEL, avant de s'engager fermement sur cette action, demande au CDG de négocier aux meilleurs tarifs le contrat.

→ ***A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du CDG 74 pour la mise en œuvre de la protection sociale des agents aux meilleures conditions et prend acte qu'il sera sollicité in fine et ultérieurement sur la conclusion de cette action au bénéfice des agents.***

#### **8. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – ETE 2011**

Présentation du rapport définitif de la SAEM « Sports et Tourisme » - saison d'été 2011 ; le rapport provisoire (avant répartition Multipass) a été présenté aux membres des commissions paritaire et Délégation de Service Public lors de la réunion du 8 novembre 2011.

Ce rapport du délégataire a été transmis aux élus avant la réunion.

→ ***Le Conseil prend acte du rapport établi par la SAEM « Sports et Tourisme » pour les activités de la saison d'été 2012***

#### **9. COMPETENCE SICVA – dispositif FISAC**

Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un fonds destiné à soutenir localement les commerces et artisans.

Pour connaître l'éligibilité des actions pouvant être menées en vallée d'abondance en faveur du commerce local, s'impose une étude préalable qui permettra d'aboutir à un dossier de candidature définissant les projets prioritaires à engager sur le territoire intercommunal.

A l'initiative de CHATEL, le Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Abondance, lors de sa séance du 6 mars 2012, a validé l'engagement de cette étude FISAC et la modification de ses statuts par l'intégration d'une nouvelle compétence « animation et réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'un dispositif FISAC », chaque Commune devant statuer sur l'intégration de cette compétence.

→ ***A l'unanimité, le Conseil accepte la modification des statuts du SICVA pour l'attribution de la compétence liée à la mise en place d'une étude préalable au dispositif FISAC.***

## 10. URBANISME

A. Le décret n° 2011-2054 du 29 décembre 2011, introduit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, une surface de plancher qui se substitue à la Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) et à la Surface Hors Œuvre Nette (SHON) ; la surface de plancher est égale à la somme des planchers de chaque niveau et calculée à partir du nu intérieur des façades

Par délibération du 25 janvier 2010, le Conseil avait fixé la participation pour le raccordement à l'égout (P.R.E.) à 15 €/m<sup>2</sup>, calculée à partir de la SHON pour les constructions à usage individuel, collectif, industriel, commercial.

Ces nouvelles modalités impliquent une mise à jour de la Participation pour Raccordement à l'Égout sur cette nouvelle base.

→ ***A l'unanimité, le Conseil accepte d'appliquer le calcul de la Participation pour le Raccordement à l'Égout sur la base de la surface de plancher et demande qu'une réflexion soit menée sur les modalités de cette participation.***

### B. Demandes de remise de pénalités TLE adressées par la TRESORERIE DE BONNEVILLE

a) **SAS HAMEAU DU SOLEIL** : pour des raisons financières, la société n'a pu réaliser le programme le «**grand Lodge** » qui a été cédé à VINCI. Le montant de la demande de remise de pénalités est de 2 811 € ; le comptable a émis un avis défavorable à la demande de remise de pénalités par la Commune.

b) **PAGE Nicholas** : l'adresse du PC était établie chez « **Chalet Tardy** », la société a été mise en liquidation ; le pétitionnaire domicilié au Royaume Uni a reçu la notification des taxes très tardivement et n'a pu payer les sommes dues dans les délais ; le montant de la demande de remise de pénalités est de 122 € ; le comptable a émis un avis favorable à la demande de remise par la Commune.

c) **MOURAUD Jean-François** : pour des raisons de santé (perte d'emploi) le pétitionnaire n'a pu régler les taxes liées à son permis ; le PC a depuis été transféré à Vincent RUBIN ; le montant de la demande de remise de pénalités est de 152 € ; le comptable a émis un avis favorable à la demande de remise de pénalités par la Commune.

→ ***A l'unanimité, le Conseil suit l'avis du comptable pour chaque cas.***

## 11. SOURCE MEURBA : sujet reporté

## 12. AVIS / INFORMATIONS

A. **INFORMATIONS** sur les marchés passés dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire.

## ECOLE ELEMENTAIRE - Rénovation - extension préau - création ascenseur

lots	Entreprises	Montants hors taxes	Avenants	% aug/dim
Terrassements	LEC TP	10 997,69 €	1 333,05 €	12,12%
Maçonnerie	SARL MBM	89 999,00 €	7 551,89 €	8,39%
Etanchéité	LAMBDA ETANCHEITE	21 000,00 €		0,00%
Menuiseries ext. Alu	Ets Guy PERRACINO	15 442,65 €		0,00%
Men. Ext bois	Ets Guy PERRACINO	17 785,32 €	2 877,00 €	16,18%
Men. Int. Bois	Ets Guy PERRACINO	58 172,50 €	-445,00 €	-0,76%
Cloisons	BONGLET	6 619,50 €		0,00%
Isolation extérieure	BONGLET	7 680,50 €		0,00%
Métallerie	Gilles MOUTHON SAS	16 717,00 €	4 821,70 €	28,84%
Peinture	DELPLANQUE JEROME	9 405,00 €	-3 352,37 €	-35,64%
Ascenseur	KONE	25 000,00 €		0,00%
Plomberie	FAVRE MIVILLE	35 218,60 €	3 653,97 €	10,38%
Electricité	INEO	18 604,45 €	2 521,90 €	13,56%
<b>TOTAUX</b>		<b>332 642,21 €</b>	<b>18 962,14 €</b>	<b>5,70%</b>

→ *Le Conseil prend acte des marchés passés.*

### B. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Présentation des **déclarations d'intention d'aliéner** traitées dans le cadre de la délégation du Maire :

- a) vente d'un appartement dans la copropriété « Les Portes du Soleil »
- b) vente d'un bâtiment en cours de rénovation, route de la Dranse,
- c) Vente d'un terrain nu cadastré, lieu-dit « les Freinets »
- d) vente d'un chalet individuel – lieu-dit « la Vora »
- e) vente d'un terrain sur l'emprise de la voie d'accès chemin « La Batarde »
- f) vente d'un terrain à bâtir au lieu-dit « Vonnes »

→ *Le Conseil prend acte des déclarations d'intention d'aliéner traitées pour lesquelles aucun droit de préemption n'est exercé et demande qu'une vérification soit effectuée de manière générale sur les transformations de garages.*

Présentation de DIA pour avis du Conseil :

- g) vente d'un chalet – lieu-dit « Petit Châtel »
- h) Adjudication sur saisie immobilière - lieu-dit « Chez Crosson »

→ *A l'unanimité, le Conseil n'entend pas exercer le droit de préemption urbain de la Commune sur les ventes ci-dessus.*

Les sujets de l'ordre du jour et les questions des Conseillers étant épuisés, le Maire lève la séance à 00 H 15.

Nicolas RUBIN  
Maire de CHATEL